

Finis les calculs compliqués et les erreurs : je déclare **le montant net social** !

Plus facile, plus fiable et plus juste :

le montant net social simplifie l'accès au RSA et à la Prime d'activité

1. C'est quoi ?

Le montant net social

=

Une nouvelle information sur vos bulletins de paie →



2. A quoi ça sert ?

Simplifier les calculs et limiter les erreurs



3. Quand ?

→ **A partir de juillet 2023**

Le montant net social est affiché progressivement sur les bulletins de paie, et en janvier 2024 sur les relevés de prestation

→ **Dès le 1^{er} janvier 2024**

Je dois inscrire ce montant net social dans mes déclarations de RSA et de Prime d'activité



Avant cette date, si j'ai l'information sur mon bulletin de paie :

> **je peux commencer à l'inscrire dans mes déclarations** sans attendre !



Pour plus d'informations → solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social

Démarches simplifiées # MontantNetSocial